

N°24/25-534

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D719-3 et D719-22,
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine modifié,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris Dauphine – PSL modifié, notamment son article II-7
Vu l'arrêté du 18 novembre 2024 du recteur de la région académique d'Ile-de-France,
Vu l'arrêté n° 24/25-249 du 18 décembre 2024,

ARRETE

Article 1

Membres

Le comité électoral consultatif, chargé d'assister le président de l'Université dans l'organisation des opérations électorales, est constitué comme suit :

Membres de droit

- Bruno BOUCHARD, président de l'Université
- Florence GELIN, directrice générale des services
- Clarisse BELLAMY, représentante du rectorat

Représentants des personnels enseignants

- Patrice GEOFFRON, « Demain Dauphine »
- David ABONNEAU, « Demain Dauphine »
- Nicolas FORIEN, « Engagé·e·s avec la CGT pour une université publique, sociale, démocratique et émancipatrice »
- Marie-Jo BELLOSTA, « Réinventons Dauphine »
- Martine CARRE-TALLON, « Dauphine Aujourd'hui »

Représentante des personnels BIATSS

- Ariane CORBLET, « Demain Dauphine »
- Loubna MONTARON, « Réinventons Dauphine »
- Yves TOMIC, « L'alternative pour une université solidaire »

Représentants des étudiants

- Ariane MUNZILA, « Dauphine Ensemble »
- Louise SIMON, « Esprit Dauphine »
- Germain KUEN, « UNI Dauphine »
- Yoni ATTAL, « Gratin Dauphinois »

Article 2

Personnes invitées

Sébastien BRISARD, directeur des affaires juridiques, et Yannis TAIAR, chargé d'affaires juridiques, participent au comité. Au besoin, à la demande du président, toute autre personne peut être invitée à participer au comité.

Article 3

Effet

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 24/25-249 susvisé.

Article 4

Exécution et publication

La Directrice générale des services est en charge de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 2025

Pr Bruno BOUCHARD

Président de l'Université Paris Dauphine-PSL